

TAXE 2019 D'APPRENTISSAGE



CCI NOUVELLE
AQUITAINE



Chambres
des **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Le seul impôt dont vous êtes le **Super-Héros**

Donnez du sens à votre taxe d'apprentissage
en confiant votre dossier à l'OCTANA.



La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dû par votre entreprise pour amplifier les compétences de vos futurs collaborateurs.

4 bonnes raisons de verser la Taxe d'Apprentissage à l'OCTA Nouvelle-Aquitaine*

En choisissant l'OCTA Nouvelle-Aquitaine, nous vous permettons de bénéficier tout au long de l'année, d'un système complet de gestion de l'ensemble des formalités fiscales liées à la formation professionnelle.

Une offre de services experts

Nous vous accompagnons sur l'ensemble des formalités fiscales de la formation professionnelle de votre entreprise et sur l'optimisation de vos choix de reversements.

Un accompagnement sur-mesure

Nous vous proposons une prise en charge complète et sur mesure de votre déclaration via votre interlocuteur unique qui vous fera gagner un temps précieux.

Le respect de la réglementation

Nous vous assurons de bénéficier d'une confidentialité et d'une sécurité juridique absolues.

La garantie de votre choix

Nous respectons votre choix qui contribuera au financement et au développement de l'emploi et de la formation sur le territoire au sein des :

- Centres de Formations d'apprentis (CFA) et sections d'apprentissage (SA)
- Établissements d'enseignement professionnels et technologiques
- Établissements d'enseignement supérieurs à vocation professionnelle
- Organismes d'orientation et d'information vocation professionnelle
- Organismes d'orientation et d'information



Votre contact
Véronique BRUN
05 45 20 55 09
taxe@charente.cci.fr

www.octanouvelleaquitaine.fr

Pour déclarer la taxe, 3 possibilités

Par internet :

Faites votre déclaration dématérialisée sur : bit.ly/facilitaxe et réglez en ligne.

Par courrier :

Envoyez le **bordereau de taxe** dûment complété, signé et accompagné du règlement par chèque ou par virement bancaire.

Sur rendez-vous :

Nous pouvons organiser une visite dans vos locaux pour la réalisation des formalités et la validation de vos choix de reversements.



OCTA
NOUVELLE
AQUITAINE



Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

*Les trois réseaux consulaires se sont mobilisés pour créer l'OCTA Nouvelle-Aquitaine (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage), le seul collecteur à vocation régionale de la taxe d'apprentissage. Vous avez l'obligation de verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur agréé (OCTA) de votre choix.